

RAPPORT DE SITUATION 2020 SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS DANS LE MONDE



Organisation
mondiale de la Santé

unicef 

pour chaque enfant



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION
DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS



End Violence
Against Children

RAPPORT DE SITUATION 2020 SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS DANS LE MONDE



Organisation
mondiale de la Santé

unicef 

pour chaque enfant



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION
DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS



End Violence
Against Children

Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde: résumé d'orientation [Global status report on preventing violence against children 2020: executive summary]

ISBN 978-92-4-000711-6 (version électronique)

ISBN 978-92-4-000712-3 (version imprimée)

© Organisation mondiale de la Santé 2020

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'oeuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'oeuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'oeuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette oeuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle oeuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette oeuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules/>).

Citation suggérée. Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde: résumé d'orientation [Global status report on preventing violence against children 2020: executive summary]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2020. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente oeuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente oeuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception par Inís Communication

Provenance des photographies des pages de couverture :

OMS/Christopher Black
OMS/Chapal Khasnabis
OMS/TDR/Julio Takayama
World Bank/Kibae Park/Sipa
OMS/Christopher Black
OMS/TDR/Julio Takayama
OMS/Christopher Black

Portée et objectifs du rapport

L'élimination de la violence à l'encontre des enfants fait l'objet de plusieurs cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et très explicitement de la cible 16.2 (« mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants »). Le *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde* examine les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des activités qu'ils mènent pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) relatif à l'élimination de toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants. Il s'attache à la violence interpersonnelle, dont relèvent la plupart des actes de violence à l'encontre des enfants, et porte entre autres sur la maltraitance des enfants, le harcèlement et les autres formes de violence des jeunes, et la violence des partenaires intimes. Le présent rapport constitue un point de référence à partir

duquel les gouvernements peuvent mesurer les progrès qu'ils accomplissent vers la réalisation de ces cibles au cours de la période 2020-2030, à la lumière des sept stratégies INSPIRE fondées sur des données factuelles pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

Le présent rapport vise à mettre en évidence la mesure dans laquelle les gouvernements :

- disposent de plans d'action, de politiques et de lois nationaux conformes à ceux jugés efficaces par INSPIRE ;
- évaluent précisément le nombre d'actes de violence mortels et non mortels ;
- ont établi des données initiales quantifiées et des valeurs cibles leur permettant de suivre les progrès qu'ils accomplissent pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants ;
- appuient la mise en œuvre d'interventions fondées sur des données factuelles conformes à celles proposées dans les sept stratégies INSPIRE.

Encadré 1. INSPIRE : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants

INSPIRE est un ensemble de sept stratégies fondées sur des données factuelles destiné aux pays et aux communautés qui s'emploient à éliminer la violence à l'encontre des enfants. Lancé en 2016, INSPIRE comporte des outils techniques et un manuel servant à déterminer, mettre en œuvre et suivre les politiques, les programmes et les services efficaces qui permettront de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des enfants.

INSPIRE est un acronyme dont chaque lettre représente une stratégie : **I** pour implementation and enforcement of laws (mise en œuvre et application des lois) ; **N** pour norms and values (normes et valeurs) ; **S** pour safe environments (sûreté des environnements) ; **P** pour parent and caregiver support (appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants) ; **I** pour income and economic strengthening (revenus et renforcement économique) ; **R** pour response and support services (services de lutte et d'appui) ; et **E** pour education and life skills (éducation et savoir-faire pratiques). Deux activités transversales sont également proposées (actions multisectorielles et coordination, et suivi et évaluation) pour assurer la relation entre les sept stratégies et surveiller le niveau de leur mise en œuvre et leur impact sur ce problème.

Tableau 1. INSPIRE : stratégies, approches et activités transversales visant à prévenir et lutter contre la violence à l'encontre des enfants

Stratégie	Approches	Activités transversales
 <p>Mise en œuvre et application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lois interdisant les châtiments violents sur les enfants par les parents, les enseignants ou d'autres personnes en ayant la charge Lois faisant des sévices sexuels et de l'exploitation des enfants des infractions Lois évitant la consommation abusive d'alcool Lois limitant l'accès des jeunes aux armes à feu et aux autres armes 	
 <p>Normes et valeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'application des normes sociales et relatives au genre restrictives et nocives Programmes de mobilisation communautaire Interventions des témoins 	
 <p>Sûreté des environnements</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la violence en ciblant les « zones sensibles » Interruption de la propagation de la violence Amélioration de l'urbanisation 	<p>Actions multisectorielles et coordination</p>
 <p>Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux parents par des visites à domicile Appui et formation des parents par la création de groupes dans les communautés Appui et formation des parents par des programmes complets 	<p>Suivi et évaluation</p>
 <p>Revenus et renforcement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Transferts de fonds Épargne et emprunts collectifs combinés à une formation à l'égalité hommes-femmes Microfinancements combinés à une formation sur les normes de genre 	
 <p>Services de lutte et d'appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conseils et approches thérapeutiques Reconnaissance des cas combinés à des interventions Programmes de traitement à destination des délinquants juvéniles dans le système de justice pénale Interventions en matière de placement des enfants impliquant les services de protection sociale 	
 <p>Éducation et savoir-faire pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de scolarisation dans les écoles maternelles, primaires et secondaires Instauration d'un environnement scolaire sûr et favorable Amélioration des connaissances des enfants concernant les sévices sexuels et la façon de s'en protéger Formation aux compétences pratiques et sociales Programmes de prévention de la violence exercée par le partenaire intime chez les adolescents 	

Méthode

Le *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde* a été élaboré à l'issue d'un processus de consultation auquel les 194 États Membres ont été invités à participer. Dans le cadre d'une enquête multisectorielle menée entre mi-2018 et mi-2019, 155 pays ont rendu compte de l'état d'avancement de leurs plans d'action, de leurs lois et de leurs indicateurs nationaux, et de leurs mécanismes de collecte de données, ainsi que des programmes et services mis en place sur la base des exemples donnés dans chacune des stratégies INSPIRE. Les réponses finales ont été officiellement approuvées par le ministère concerné, et c'est là tout l'intérêt de ce rapport, puisque c'est la toute première fois que les gouvernements rendent compte eux-mêmes des activités qu'ils mènent pour lutter spécifiquement contre la violence à l'encontre des enfants.

Prévention de la violence à l'encontre des enfants : situation mondiale



La violence touche jusqu'à un milliard d'enfants et a des répercussions affectives, sociales et économiques durables et coûteuses

On estime que, dans le monde, un enfant sur deux âgé de 2 à 17 ans est victime d'une forme de violence chaque année. Près de 300 millions d'enfants de 2 à 4 ans subissent régulièrement une forme de discipline violente de la part des personnes qui s'occupent d'eux. Un tiers des élèves âgés de 11 à 15 ans a été victime de la violence entre élèves au cours du mois écoulé, et on estime que 120 millions de filles ont subi une forme de contact sexuel forcé avant l'âge de 20 ans. La violence affective touche un enfant sur trois, et un enfant sur quatre vit avec une mère victime de la violence de son partenaire intime. En 2017, selon les estimations, 40 150 enfants ont été victimes d'homicides. Le taux mondial d'homicide pour les 0-17 ans était de 1,7 pour 100 000 habitants, et le taux pour les garçons était de 2,4 pour 100 000 habitants, soit un taux plus de deux fois supérieur à celui des filles (1,1 pour 100 000 habitants). La pandémie de COVID-19 et les ripostes des pays à celle-ci ont eu un impact considérable sur la prévalence de la violence

à l'encontre des enfants et risquent d'avoir des conséquences négatives à long terme.

Au cours de leur vie, les enfants victimes de violence ont plus de risques d'être atteints de maladies mentales et de troubles anxieux ; d'adopter des comportements dangereux, comme l'abus d'alcool et de drogues, le tabagisme et les rapports sexuels non protégés ; de souffrir de maladies chroniques telles que le cancer, le diabète et les cardiopathies, ou de maladies infectieuses, telles que l'infection à VIH ; et d'avoir des problèmes sociaux, par exemple, l'échec scolaire et l'implication dans des actes violents ou criminels. Les coûts économiques de ces conséquences sont énormes. Aux États-Unis d'Amérique, on estime que le coût de la maltraitance des enfants en un an s'élève à US\$ 428 milliards pour la vie entière, et en Asie de l'Est et dans le Pacifique, les coûts économiques des conséquences de la maltraitance des enfants représentent entre 1,4 % et 2,5 % du produit intérieur brut annuel de la région.

On peut largement prévenir cette violence et éviter les coûts humains et économiques associés

Les données issues des approches INSPIRE montrent que la mise en œuvre de programmes bien conçus, dont beaucoup l'ont été dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, ont fait baisser de 20 % à 50 % la prévalence de la violence. Cela indique clairement que

l'on peut faire rapidement baisser la violence dès lors qu'il existe une volonté politique et un leadership ferme, des politiques et des interventions fondées sur des données factuelles, et que des fonds suffisants y sont consacrés.

Encadré 2. Pandémie de COVID-19 et violence à l'encontre des enfants

La pandémie de COVID-19 et la riposte des sociétés à celle-ci touchent tous les aspects de notre vie. La fermeture des écoles a touché quelque 1,5 milliard d'enfants. La restriction des déplacements, la perte de revenus, l'isolement et la surpopulation ont fait augmenter le stress et l'anxiété chez les parents, les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, et ont privé les familles et les personnes de leurs sources habituelles de soutien.

Ces conséquences ont modifié la prévalence et les caractéristiques de la violence interpersonnelle. D'une part, on a enregistré une baisse du nombre d'homicides et de traumatismes liés à la violence ayant nécessité un traitement médical d'urgence (concernant essentiellement les grands adolescents et les hommes adultes), en particulier lorsque le confinement s'accompagnait d'une interdiction de vente d'alcool. D'autre part, on a observé des pics d'appels vers les lignes d'assistance téléphonique pour maltraitance des enfants et violence des partenaires intimes, ainsi qu'une baisse du nombre de cas de maltraitance des enfants adressés aux services de protection de l'enfance. On a aussi constaté une hausse de la violence en ligne, potentielle ou réelle, notamment sous la forme d'exploitation sexuelle et de harcèlement, résultant d'une plus forte utilisation d'Internet par les enfants.

Il faudra peut-être des années pour surmonter les effets économiques dévastateurs engendrés par la COVID-19 et la riposte à celle-ci, et tout cela pourrait accentuer les inégalités économiques, la pauvreté, le chômage et l'insécurité financière des ménages. Ces effets à long terme pourraient faire augmenter à nouveau le nombre d'homicides et d'agressions violentes jusqu'aux niveaux antérieurs au confinement (voire au-delà) et avoir par la suite un impact sur de nombreux facteurs de risque de violence, notamment le développement du cerveau, l'apprentissage précoce et la scolarisation. Le retour à l'école et au travail devrait atténuer le stress des parents, des personnes s'occupant des enfants et des enfants eux-mêmes et redynamiser leurs réseaux de soutien social, grâce à quoi les enfants risqueront moins d'être victimes et témoins de maltraitance chez eux. Toutefois, malgré un retour au travail, il est probable que le chômage et l'insécurité financière des ménages restent chroniques et que l'accès à la protection sociale et à l'aide sociale dans de nombreux contextes se réduise ; par conséquent, bien que les taux de maltraitance des enfants soient à la baisse, ceux-ci pourraient se stabiliser à un niveau plus élevé qu'avant la COVID-19.

Les mesures prises au niveau mondial pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants à l'heure de la COVID-19 s'attachent aux moyens dont disposent les gouvernements et les communautés pour renforcer la capacité des familles à faire face au stress du confinement et à l'anxiété par rapport à l'avenir. Dans un effort concerté, des recommandations ont été adressées à toutes les familles sur les comportements concrets à adopter pour développer au maximum des relations parents-enfants positives et enrichissantes, pour éviter de recourir à la discipline violente et pour gérer la situation lorsque des accès de violence risquent d'éclater.

Principaux résultats d'enquête

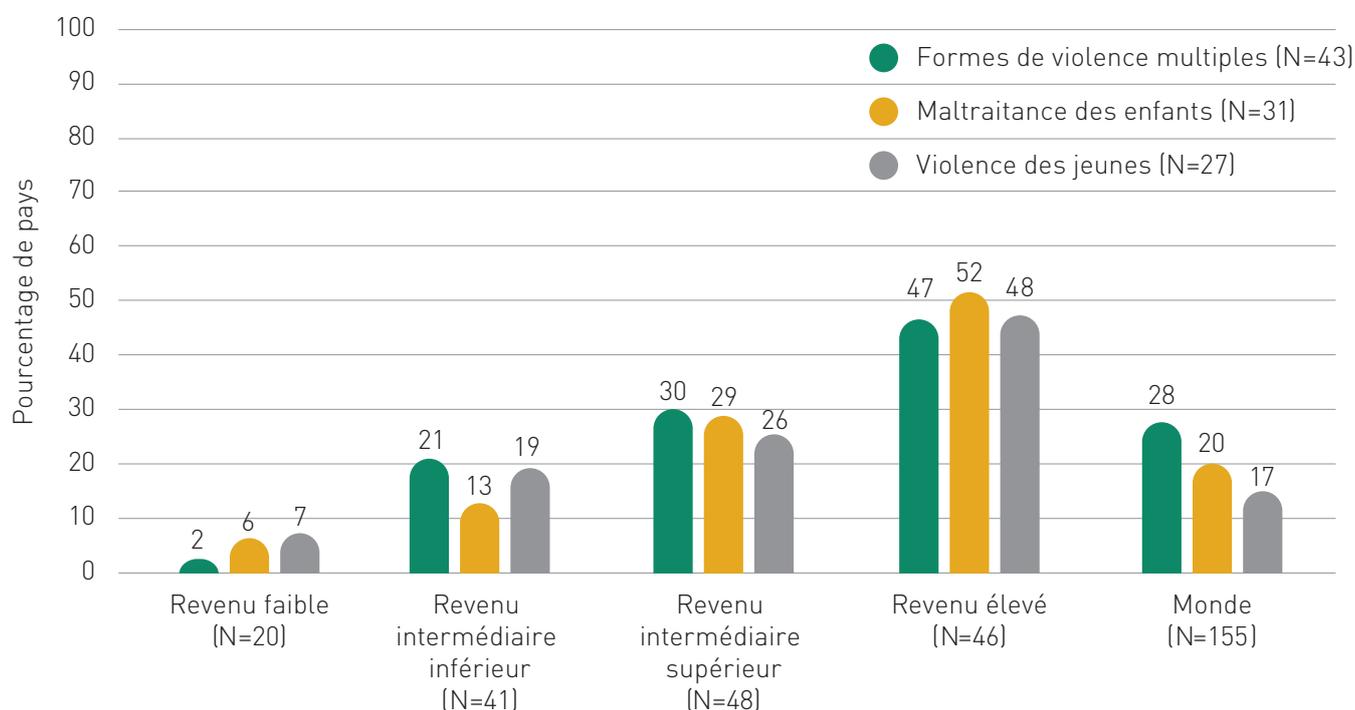
Beaucoup de pays disposent de mécanismes d'appui aux activités nationales de prévention de la violence, mais peu d'entre eux ont mis en place des plans entièrement financés assortis d'objectifs mesurables

Il ressort du rapport que 89 % des pays ont confié la responsabilité de la lutte contre la violence à l'encontre des enfants à plusieurs secteurs, les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et le secteur social étant les plus souvent mentionnés ; 80 % des pays ont mis en place au moins un plan d'action national pour prévenir la violence à l'encontre des enfants. Ces résultats prometteurs contrastent avec

le fait qu'un cinquième seulement des pays ont déclaré que leurs plans d'action nationaux étaient entièrement financés, et, si la plupart des pays disposent de données de prévalence représentatives au niveau national, seuls 21 % d'entre eux ont déclaré avoir mis en place des indicateurs quantitatifs avec des valeurs de référence et des valeurs cibles leur permettant de suivre les effets de leurs efforts de prévention.

Seul un cinquième des pays disposent de plans d'action nationaux entièrement financés ou de plans contenant des indicateurs spécifiques sur la prévalence de la violence à l'encontre des enfants avec des valeurs de référence et des valeurs cibles

Figure 1. Pourcentage de pays ayant des plans d'action nationaux entièrement financés, par type de violence et par niveau de revenu national, 2018 (N= 155 pays ayant notifié des données)



Remarque : Les niveaux de revenu sont basés sur la classification de la Banque mondiale de 2018.



© iStock.com/pixelfusion3d

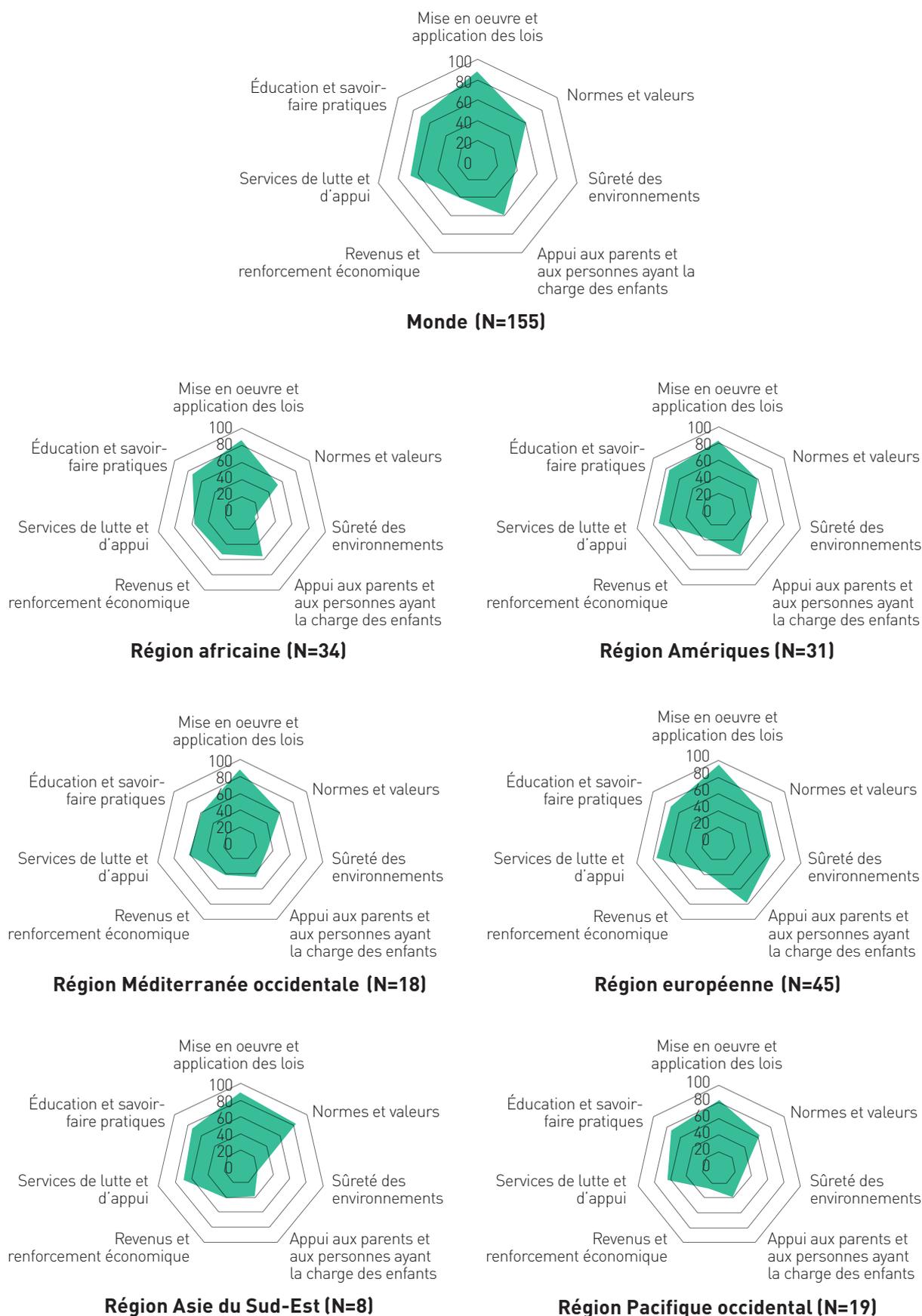
56 % des pays appuient les stratégies INSPIRE mais cet appui varie fortement selon la Région de l'OMS et la stratégie INSPIRE

Le niveau d'appui gouvernemental est très variable selon la Région de l'OMS et la stratégie INSPIRE

Si 56 % des pays appuient dans une certaine mesure la mise en œuvre des stratégies INSPIRE, cet appui est très variable selon la stratégie et la Région de l'OMS. Par exemple, la stratégie relative à la mise en œuvre et à l'application des lois a été appuyée par 88 % des pays dans le monde, alors que la stratégie relative à l'appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants ne l'a été que par 78 % des pays de la Région européenne, par 56 % des pays de la Région africaine et par moins de la moitié des pays des Régions de la Méditerranée orientale, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental.

Les stratégies relatives à la sûreté des environnements, aux revenus et au renforcement économique sont celles qui ont été les moins appuyées. Moins d'un tiers des pays des Régions africaine, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental ont fourni un appui national à la stratégie relative à la sûreté des environnements. La stratégie relative aux revenus et au renforcement économique est la stratégie qui a bénéficié du plus haut niveau d'appui (53 %), dans la Région africaine, contre 28 % à 42 % d'appui dans les pays des autres Régions.

Figure 2. Pourcentage de pays qui fournissent un appui aux stratégies INSPIRE dans le monde et par région de l'OMS, 2018 (N=155 pays ayant notifié des données)



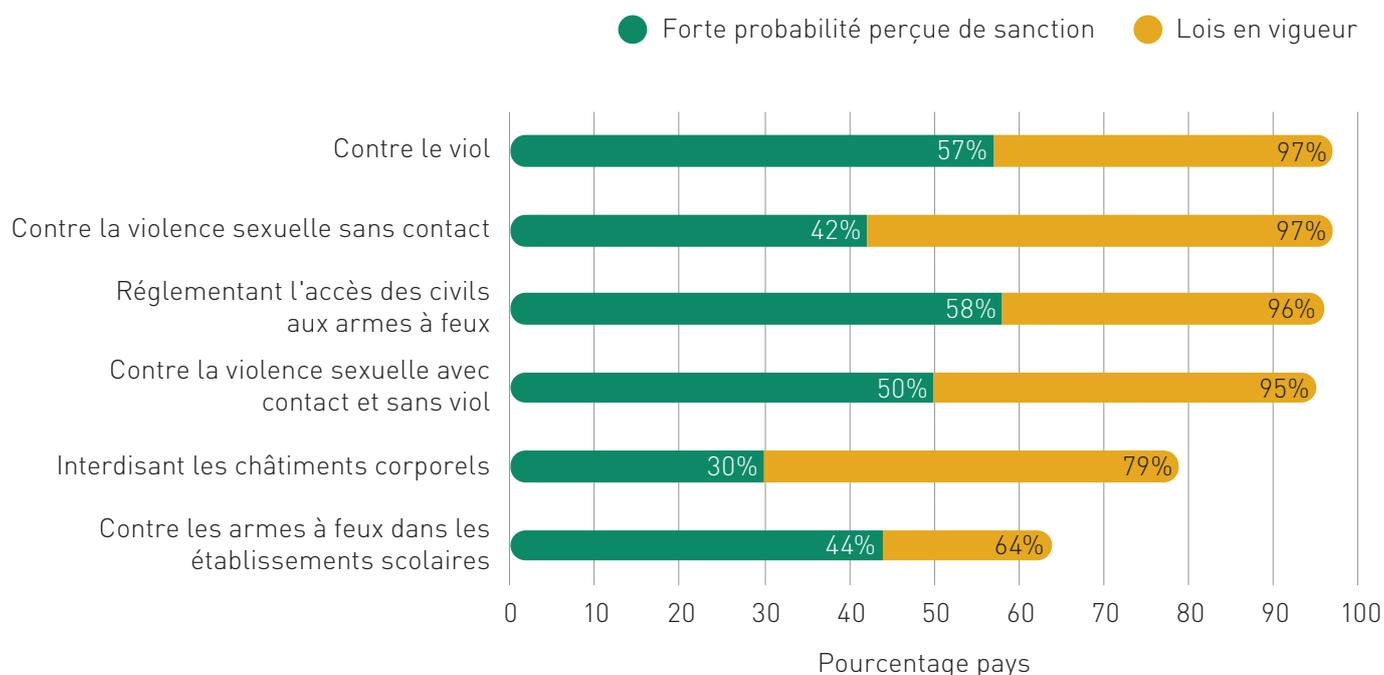
Des lois contre la violence dont sont victimes les enfants et des lois limitant l'exposition à l'alcool et aux armes à feu ont largement été adoptées, mais elles sont souvent insuffisamment appliquées

Dans l'ensemble, 88 % des pays ont déclaré avoir mis en place les six lois en question, et près de 100 % des pays ont déclaré avoir mis en place des lois contre la violence sexuelle et des lois réglementant l'accès des civils aux armes à feu. Des lois interdisant les châtiments corporels étaient en vigueur dans 79 % des pays, et 64 % des pays disposaient de lois contre les armes dans les établissements scolaires. Toutefois, la proportion de pays où le niveau perçu d'application était considéré comme suffisant pour que les personnes qui enfreignent les lois soient très probablement sanctionnées n'était que de 47 % dans l'ensemble et était comprise entre 30 % pour

l'interdiction des châtiments corporels et 44 % pour les lois contre les armes dans les établissements scolaires, entre 42 % et 57 % pour les lois contre la violence sexuelle et de 58 % pour la réglementation de l'accès des jeunes aux armes à feu.

Les résultats relatifs à la législation limitant l'accès à l'alcool sont tirés du *Rapport de situation mondiale de l'OMS sur l'alcool et la santé 2018*, dont il ressort que 93 % des pays ont fixé l'âge minimum légal pour acheter de l'alcool entre 18 et 25 ans ; toutefois, aucune information n'est fournie sur la mesure dans laquelle cette législation est appliquée.

Figure 3. Pourcentage de pays disposant d'une législation nationale et mesure dans laquelle son application est jugée suffisante pour que les personnes qui enfreignent la loi soient très probablement sanctionnées, 2018 (N=155 pays ayant notifié des données)



Remarque : Quelques pays n'ont pas fourni de notations sur les mises en application de certaines lois vérifiées comme existantes, et l'exhaustivité des notations variait de 93 à 95%. Conclusions sur la législation relative à l'âge minimum d'achat d'alcool dans le *Rapport de situation mondiale de l'OMS sur l'alcool et la santé 2018*

Si les pays investissent dans la prévention, les décideurs de chaque pays reconnaissent qu'ils doivent intensifier leurs efforts

Parmi les approches préventives, seule la scolarisation a été considérée par plus de la moitié des pays comme étant suffisamment appuyée par le gouvernement pour atteindre toutes les personnes qui en ont besoin. Quatre autres approches en matière d'éducation et de savoir-faire pratiques ont été considérées par 29 % à 41 % des pays comme étant suffisamment appuyées. Pour ce qui est des approches de lutte, les services de protection de

l'enfance, les services cliniques pour les victimes de violence sexuelle, les services d'identification et d'orientation des victimes ont été jugés suffisamment appuyés par un tiers seulement des gouvernements ayant répondu. Il a été considéré que les services pour les victimes avaient deux fois plus de chance d'atteindre toutes les personnes en ayant besoin que les services pour les auteurs de violence.

Code : E = Éducation et savoir-faire pratiques ; I = Revenus et renforcement économique ; N = Normes et valeurs ; P = Appui aux parents et aux personnes s'occupant des enfants ; R = Services de lutte et d'appui ; S = Sûreté des environnements

Remarque : Quelques pays n'ont pas fourni de notations de portée pour certaines approches bénéficiant d'un soutien national, et l'exhaustivité des notations variait de 85 à 100%.

Figure 4. Pourcentage des approches INSPIRE préventives et de lutte considérées comme étant suffisamment appuyées pour atteindre toutes les personnes, ou presque, qui en ont besoin, 2018 (N=155 pays ayant notifié des données)



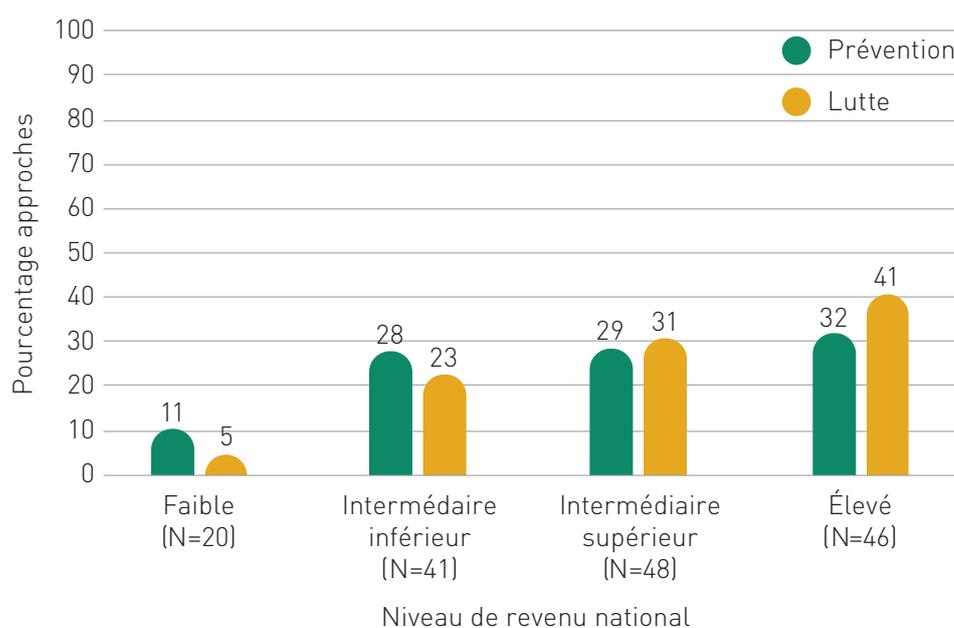
Il faut intensifier les efforts pour augmenter l'appui à la mise en œuvre d'INSPIRE dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

Il faudra prendre des mesures drastiques pour renforcer notre appui collectif aux efforts de prévention fondés sur des données factuelles si l'on veut mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants d'ici à 2030

Ce rapport montre que beaucoup de pays ont commencé à mettre en œuvre des programmes de prévention et des services aux victimes, ainsi qu'à élaborer les plans d'action, les politiques et les lois nécessaires pour appuyer les programmes de prévention de la violence et les efforts de lutte, conformément aux solutions fondées sur des données factuelles proposées par INSPIRE. Les pays investissent dans la prévention mais les décideurs de tous les pays reconnaissent qu'ils doivent intensifier leurs efforts.

Parmi les approches considérées comme étant suffisamment appuyées pour atteindre toutes les personnes qui en ont besoin, à peine 11 % des approches préventives et 5 % des approches de lutte sont mises en œuvre dans les pays à revenu faible, contre 32 % et 41 %, respectivement, dans les pays à revenu élevé.

Figure 5. Pourcentage des approches préventives et de lutte considérées comme touchant toutes les personnes en ayant besoin, par niveau de revenu national, 2018 (N = 155 pays ayant notifié des données)



Remarque : Les niveaux de revenus sont basés sur la classification de la Banque mondiale 2018.

Recommandations



Ce rapport s'adresse avant tout aux décideurs et aux planificateurs de programmes au sein des gouvernements et c'est pourquoi il présente des recommandations à mettre en œuvre au niveau national en priorité. Une deuxième série de recommandations mondiales met en évidence les priorités de la recherche et les possibilités de travail en réseau qui peuvent appuyer l'action nationale.

Recommandations nationales

Promouvoir la bonne gouvernance et la coordination

Ces recommandations visent à accroître les possibilités de prévention dans le cadre d'une action multisectorielle. Les gouvernements doivent veiller à ce que :

- un organisme doté de ressources suffisantes soit explicitement chargé de coordonner l'action multisectorielle visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants ;
- les ministères compétents aient la responsabilité de mettre en œuvre les stratégies relatives aux normes et aux valeurs, à l'appui aux parents et aux personnes s'occupant des enfants, à la sûreté des environnements, aux revenus et au renforcement économique, responsabilité qui n'entre peut-être pas dans le cadre des rôles et responsabilités sectoriels existants ;
- les stratégies et approches INSPIRE soient intégrées dans les cadres politiques nationaux et mettent à profit les possibilités de prévention de la violence dans les secteurs de l'économie, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du développement social, en faisant fond sur les politiques de ces secteurs pour réduire les facteurs de risque de violence et renforcer ceux qui assurent une protection contre celle-ci.

Privilégier la collecte de données et les plans d'action nationaux

Les pays devraient privilégier la collecte de données sur les principaux indicateurs liés à la violence pour l'établissement de rapports réguliers sur les ODD afin que les plans d'action nationaux fondés sur des données s'accompagnent d'objectifs mesurables.

- Les pays qui n'ont pas encore mené d'enquêtes représentatives au niveau national comportant des questions sur la violence à l'encontre des enfants, doivent lancer ces enquêtes.
- La collecte de données sur les homicides doit être améliorée, et les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure doivent faire davantage pour collecter des données ventilées par âge, de manière à comptabiliser le nombre d'homicides d'enfants.
- Les plans d'action nationaux existants devraient faire l'objet d'un examen critique à la lumière des normes fondées sur les meilleures pratiques et, si nécessaire, être révisés pour garantir leur caractère spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.
- Les gouvernements devraient investir davantage pour surveiller l'adoption, la portée et l'impact des approches de prévention et de lutte fondées sur des données factuelles, de manière à s'attacher autant à l'évaluation du problème qu'à l'évaluation des solutions proposées.

Renforcer les cadres législatifs

Pour optimiser l'efficacité des cadres législatifs qui contribueront à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, il est important que les gouvernements garantissent :

- des protections juridiques universelles en faveur des enfants ;
- des lois respectant les normes fondées sur les meilleures pratiques ;
- un engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre et de l'application des lois.

Utiliser des éléments factuels pour améliorer l'efficacité des programmes de prévention et de services

Les gouvernements devraient s'inspirer des solutions fondées sur des données factuelles proposées par les stratégies INSPIRE, exposant un ensemble d'approches éprouvées et prometteuses. Ils devraient :

- déterminer dans quelle mesure l'appui qu'ils fournissent actuellement aux programmes de prévention de la violence est conforme aux solutions fondées sur des données factuelles proposées par INSPIRE ;
- repenser leur appui à la lumière des orientations techniques contenues dans INSPIRE, de manière à s'assurer que cet appui favorise la mise en place de mesures conformes à celles que préconise INSPIRE.

Assurer un financement suffisant

Il faudra augmenter le financement des approches fondées sur des données factuelles pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants et l'intégrer dans les cadres de dépenses à moyen terme aux niveaux national et infranational. Les gouvernements doivent :

- procéder à des examens, si nécessaire, afin de déterminer les raisons pour lesquelles les plans d'action nationaux existants sont insuffisamment financés et trouver des solutions à ces problèmes ;

- établir de nouveaux budgets pour la mise en œuvre des stratégies INSPIRE et mettre les fonds nécessaires à disposition.

Recommandations mondiales

Veiller à ce que les pays recourent pleinement aux mécanismes d'appui internationaux

Les pays sont encouragés à adhérer en tant que pionniers du partenariat « End Violence », et à participer au groupe de travail connexe pour la mise en œuvre d'INSPIRE, consistant en un réseau technique et une communauté de pratique qui se consacrent à appuyer la mise en œuvre et le suivi d'INSPIRE.

- Dans le cadre de la Décennie d'action, les pays pionniers devraient être encouragés à soumettre à l'ONU des plans visant à agir plus vite pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, de manière à démontrer des changements mesurables d'ici au deuxième Sommet des ODD, en 2023.
- Il conviendrait d'encourager et d'aider les pays à s'accorder sur un ensemble de cibles volontaires de performance pour suivre la mise en œuvre, la portée et l'impact des stratégies et approches INSPIRE.
- D'autres rapports de situation sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde devraient être publiés en 2025 et en 2030, de manière à suivre l'évolution de la mise en œuvre des stratégies et approches INSPIRE et leur appui, à la lumière des cibles de résultats volontaires.
- Il conviendrait de renforcer les partenariats avec les acteurs concernés par d'autres ODD – en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale.

.....

Augmenter le financement de la prévention à partir de données factuelles

.....

- Il faut augmenter le financement provenant de donateurs pour appuyer la mise en œuvre d'INSPIRE dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et mettre en place des mécanismes pour garantir le versement effectif de ces fonds.

.....

Intensifier la recherche sur la mise en œuvre

.....

Il faut accroître l'appui à la recherche de qualité sur la mise en œuvre, et la mener plus largement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La recherche sur la mise en œuvre devrait porter sur :

- les moyens de mettre en œuvre les approches INSPIRE à l'échelle voulue, notamment en déterminant des modalités qui soient peu contraignantes et peu coûteuses ;
- le rôle que devraient jouer INSPIRE, ses stratégies et approches, pour progresser plus vite vers la réalisation de plusieurs objectifs et cibles des ODD ;
- les liens à établir entre la prévention de la violence à l'égard des femmes et la prévention de la violence à l'encontre des enfants ;
- la formulation d'argumentaires en faveur d'un investissement pour chaque stratégie INSPIRE, la définition des coûts unitaires de leur mise en œuvre dans les pays à revenu faible, intermédiaire ou élevé, et le calcul du déficit de financement.

Conclusion

Beaucoup de pays ont commencé à mettre en œuvre les plans, les politiques et les lois qui permettront d'appuyer les programmes de prévention de la violence à l'encontre des enfants et les efforts de lutte qui sont conformes aux solutions fondées sur des données factuelles que préconise INSPIRE. Néanmoins, les décideurs de chaque pays reconnaissent qu'ils doivent intensifier leurs efforts en la matière. Les sept stratégies INSPIRE et leurs approches, ainsi que les mécanismes d'appui à la mise en œuvre qui ont été mis en place dans ce domaine, fournissent un cadre et des outils pour combler les insuffisances. La Décennie d'action des Nations Unies 2020-2030 offre un calendrier d'action et souligne qu'il faut agir dès maintenant, créant par-là même un nouveau sentiment d'urgence.

Remerciements

L'OMS remercie la Fondation Botnar et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique de leur généreux appui financier à l'élaboration et à la publication de ce rapport.

Références

Veuillez consulter le rapport complet pour obtenir les références précises citées dans le présent résumé d'orientation.



Pour plus d'informations, contactez :

Organisation mondiale de la Santé
Département des déterminants sociaux de la santé
20 Avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

Courriel : violenceprevention@who.int
www.who.int/global-status-report-on-violence-against-children-2020

